

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 20 décembre 2022

**Date de convocation :15/12/2022**

**Date d'affichage :**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 15 décembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. POUILLY Jérôme, Maire.

**Étaient présents :** ARMAND Florence ATHALE Carole, BEC Alain, BERRUYER Joël, DUMONCHAU Denise, MAHÉ Magali, PELLAT-CHILLOT Laurent, PERRIER Dominique, POUILLY Jérôme, TONI Félix.

**Étaient absents excusés :** BUGNAZET Éric a donné procuration à ATHALE Carole, LAMOUILLE Fabrice a donné procuration à POUILLY Jérôme, GRANGE Lucie a donné procuration à MAHÉ Magali, LEXTRAIT Loïc est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, DUMONCHAU Denise a été désignée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Urbanisme
- voirie et travaux.
- Délibération portant sur la décision de modification n°2 du Budget Primitif 2022.
- Délibération portant sur la demande de modification de budget pour ajout des travaux supplémentaires de la salle des fêtes polyvalente.
- Prise d'acte du rapport annuel d'activité de l'environnement, des déchets, l'eau potable et assainissement de ValenceRomansAgglo.
- Explications sur les coupures de délestage ENEDIS
- Bilan de fin d'année animé par les membres des commissions.
- Sujets divers

Monsieur le Maire annonce que la délibération portant sur la demande de modification de budget pour ajout des travaux supplémentaires de la salle des fêtes polyvalente sera portée au Conseil Municipal concernant le budget de l'année 2023.

### **URBANISME**

Dépôt de dossiers :

- DP 026 207 22 00024 – isolation par l'extérieur + pose de fenêtres et portes isolantes- Parcelle P145 – 15 chemin de la Tour.
- DP 026 207 22 00025 – installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture – superficie 175 m<sup>2</sup> - parcelle T 138 – chemin de Thau.
- PC 026 207 18 C0001M02–modification de l'accès – superficie 652 m<sup>2</sup>- Parcelle Z 408– chemin du Sapin Bleu.

Demandes accordées :

- Accord tacite favorable pour DP 026 207 22 00019

### Voirie et travaux

Réalisation et réfection :

Rénovation de la salle des fêtes polyvalente : le bar est terminé, il est au normes PMR, il comporte un évier collectif en inox. le placard dans le fond de la salle (à la place de l'estrade) a été réalisé, les portes seront posées dans la semaine. Monsieur le Maire annonce que des travaux supplémentaires concernant les dalles du plafond sont à réaliser, en effets certaines d'entre elles étant vraiment en très mauvais état, il conviendrait de les changer. Le coût supplémentaire serait de 1400.99 € à ajouter au budget 2023. Les membres du Conseil Municipal votent à mains levées, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs. Acte est pris qu'il n'y a pas d'opposition pour ces travaux supplémentaires.

De plus, les membres du Conseil Municipal votent à mains levées pour le choix de l'entreprise qui fera l'isolation de la façade, BPI est choisi avec 1 abstention et 12 voix pour

### DÉLIBÉRATION 49/2022 portant sur la décision de modification n°2 du Budget Primitif 2022

Pour faire suite à la délibération n° 35.2022 qui mentionnait le choix de l'entreprise choisie pour des travaux de voirie, la nature de ceux-ci et le montant, il est nécessaire, compte tenu du BP 2022 de faire une modification de budget. Compte tenu des dépenses imprévues effectuées durant l'année : dégâts sur une borne incendie, panne de matériel technique, achat de panneau de voirie avec l'aide des amendes de police, il est nécessaire aussi de modifier le budget. Le conseil municipal décide donc de la modification de budget suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouvert
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	13 949.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>13 949.00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		13 949.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>13 949.00 €</b>
D 2151 : Réseaux de voirie		8 814.00 €
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		3 145.00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage		4 500.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>16 459.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		13 949.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>13 949.00 €</b>
R 1342 : Amendes de police		2 510.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>2 510.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs**  
13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

**DÉCIDE** de modifier le budget primitif 2022 ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	13 949.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>13 949.00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		13 949.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>		<b>13 949.00 €</b>
D 2151 : Réseaux de voirie		8 814.00 €
D 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		3 145.00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage		4 500.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>16 459.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		13 949.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>13 949.00 €</b>
R 1342 : Amendes de police		2 510.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>2 510.00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur

### **Explications sur les coupures de délestage ENEDIS**

Monsieur le Maire explique :

**QU'EST-CE QUE LE DÉLESTAGE ?**

Un plan de délestage programmé est un moyen d'éviter un black-out électrique, c'est-à-dire une coupure généralisée de l'approvisionnement en électricité sur toute ou partie d'un territoire, due à un déséquilibre sur le réseau où la demande est fortement supérieure à la capacité de production. Néanmoins, l'utilisation du plan de délestage reste un moyen exceptionnel, utilisé par les fournisseurs d'électricité en dernier recours, suite au non-fonctionnement des autres dispositifs préventifs. Avant toute opération de délestage, et dans le cadre d'un plan de sobriété énergétique national dans lequel chacun est appelé à limiter sa consommation électrique par des éco-gestes, les mesures suivantes pourront être prises :

- Interventions d'ENEDIS sur les pics de consommation entre 12h00 et 14h00, pour les clients professionnels ou particuliers qui ont souscrit avec leur opérateur un contrat "heure pleine/heure creuse" (aucun impact sur le confort des usagers)
- Déploiement du dispositif d'"interruptible" pour l'électricité comme pour le gaz, qui permet à RTE ou GRDF d'interrompre pour une durée donnée l'alimentation d'entreprises ayant contractualisé avec l'État dans ce cadre ;
- baisse de tension de 5% par RTE sur le réseau d'électricité, imperceptible pour les usagers.

=> Ces opérations permettent de maintenir l'équilibre entre la production et la consommation de ces ressources, et ce pour éviter le recours à un plan de délestage ou toute coupure imprévue.

### QUAND LE PLAN DE DÉLESTAGE SERA-T-IL MIS EN OEUVRE ?

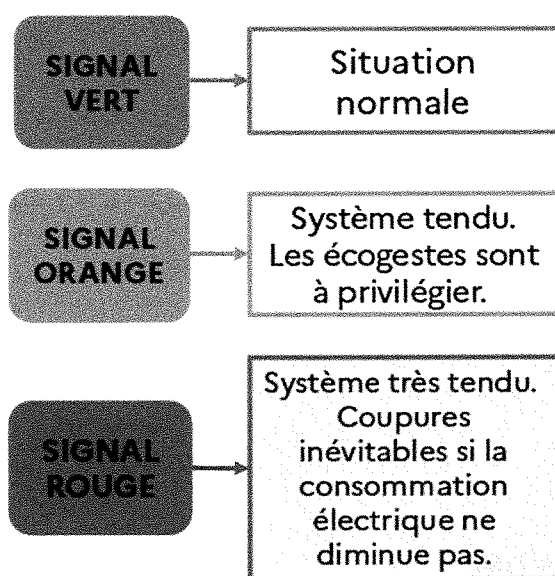
Le recours au délestage est une mesure de dernier recours. Si les températures venaient à baisser durablement, des opérations de délestage pourraient avoir lieu dès le mois de décembre 2022, à la condition que les autres mesures mentionnées précédemment n'aient pas permis de soulager significativement la tension sur le réseau électrique.

*Conditions de mise en œuvre du délestage :*

- deux heures consécutives de coupure maximum,
- pas de coupures deux fois dans la même journée,
- un jour de semaine, pas de délestage en week-end ou en jour férié.
- au moment des pics de consommation, entre 8h et 13h et entre 18h et 20h.

### COMMENT LES ÉLUS SERONT-ILS INFORMÉS ?

1. Un dispositif de veille : EcoWatt



### Suivi au quotidien de la vigilance « météo » électrique :

- Applications mobiles « EcoWatt » et « Eco2mix »
- Site internet : [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)

L'application EcoWatt permet de recevoir directement sur un smartphone une notification si un signal orange ou rouge est envoyé 3 jours à l'avance. Une notification peut également être paramétrée pour vous informer au sein d'une journée dès l'entrée dans une période orange ou rouge.

### Prise d'acte du rapport annuel d'activité de l'environnement, des déchets, l'eau potable et assainissement de ValenceRomansAgglo.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que le rapport annuel d'activité de l'environnement, des déchets, l'eau potable et assainissement de ValenceRomansAgglo est disponible en Mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte du rapports annuel, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs**

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

**DIT** que cette prise d'acte sera affichée conformément à la législation en vigueur

## **POINT SUR PANNEAUX POCKET**

Le coût de l'abonnement, pour la Mairie, est de 150 € à l'année

<b>Année d'utilisation</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre de smartphone		179	332
Nombre de lectures	4 598	15 565	21 956
Alertes			19
Infos			125

Un chiffre exponentiel qui nous réconforte dans l'idée que le panneau pocket (tout comme le site de Montmiral) a son utilité pour les Montmiralois.

## **POINT SUR LES ASSOCIATIONS**

Organisation du Forum avec Geysans, Montagne et St Michel sur Savasse :

2021 :13 associations présentes

2022 12 associations présentes (l'ADMR absente excusée)

Geysans : 5 associations représentées

St Michel sur Savasse : 4 associations représentées

Montmiral : 3 associations représentées

Le Marché de Noël intercommunal 2022 était organisé par la commune de St Michel sur Savasse, 24 exposants ont participé, le bilan est plutôt positif.

Un point sera fait sur la possibilité de faire le marché de Noël intercommunal à l'espace du Bagnol, garantissant ainsi un meilleur taux de participation de la population qui sera l'abri du froid.

## **POINT SUR LE SIVU**

Finances :

- montant des locations > aux frais de fonctionnements
- pas de déblocage de la provision de 3 500 €
- autofinancement d'investissement en 2023
- plan de sobriété énergétique :
  - éclairage parking réglé à 1 heure au lieu de 4 heures
  - mode confort à 19 °C
  - mode réduit à 16 °C
- Eclairage des salles : projet de passer l'ensemble de l'éclairage intérieur en lampes LED avec une réduction de la consommation envisagée entre - 50% à - 65 %, le coût de cet investissement serait amorti entre 18 mois à 2 ans.

## **POINT SUR LA COMMISSION DÉCHETS**

4 réunions ont eu lieu à Portes les Valence.

Suppression progressive des ramassages au porte à porte dans les petites communes.

## SUJET DIVERS

- Les illuminations de Noël ont été installées, elles embellissent notre cœur de village.
- Chantier de la Taille de la végétation dans le village :
  - Dégager les lampadaires : Kiosque, mairie, Chapotière
  - Les platanes place du Lavoir et vers la mairie.
  - Rejets des Acacias : à l'entrée ouest et Bergeronnettes (à faire).
- Les Cyprès sont plantés sur le Parking de la Mairie.
- Le Mag de Montmiral est prêt et sera distribué dans les jours à venir.

Il est 21 h 05 le Conseil Municipal est clos

Le secrétaire de séance

Denise DUMONCHAU

